

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/082

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 18

SÉANCE EN DATE DU 19 JUIN 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 15 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET PRINCIPAL 2019.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Aurore MOTSCH, responsable du service des finances communales,

Sur proposition de la commission d'administration générale, des finances et de l'agriculture,

A l'unanimité des voix,

- décide de prendre la décision modificative ci-après au niveau du budget primitif principal de 2019 :

INVESTISSEMENT

DEPENSES 2019			
Article	Opération - Désignation	Fonction	Crédits
020	Dépenses imprévues	01	-20.000,00 €
21318	188 – Travaux bâtiments du culte	01	13.000,00 €
21318	133 – Travaux/bâtiments affectés aux sports	01	5.000,00 €
2135	156 – Travaux bâtiments scolaires	01	1.650,00 €
2158	122 – Aménagement espaces divers	01	22.100,00 €
2313	076 – Travaux divers bâtiments communaux	01	-40.000,00 €
2313	133 – Travaux/bâtiments affectés aux sports	01	-5.000,00 €
2313	156 – Travaux bâtiments scolaires	01	-1.650,00 €
2313	188 – Travaux bâtiments du culte	01	-13.000,00 €
2315	122 – Aménagement espaces divers	01	17.900,00 €
2315	178 – Réhabilitation secteur ancien collège	01	45.000,00 €
2318	201 – Aménagement du cimetière	01	-6.330,00 €
238	201 – Aménagement du cimetière	01	6.330,00 €
TOTAL			25.000,00 €

Envoyé en préfecture le 26/06/2019

Reçu en préfecture le 26/06/2019

Affiché le



ID : 057-215706284-20190621-2019_082-DE

RECETTES 2019			
Article	Opération - Désignation	Fonction	Crédits
1323	Subvention aménagement piste vélo	01	1.000,00 €
1328	Subvention FFF terrain de football synthétique	01	24.000,00 €
TOTAL			25.000,00 €

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 21 juin 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 21 juin 2019
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT